

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2017

L'an deux mille dix sept et le dix mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FELIU D'AVALL, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert TAILLANT, Maire, les Conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : GARRIDO Roger (1er Adjoint) - BERGER Myriam (2eme Adjoint) - SUELVES Sébastien (3eme Adjoint) - FRIEDERICK Marie-Anne (4eme Adjoint) - CARBO Jean-Luc - CAZALS Henri - ERRE Daniel (5eme Adjoint) -) - BALESTE Marie - ESPIRAC Hélène - GIRARD Guillaume - LAMARQUE André - LAMARQUE Marie-Josée - NAVARRO Emmanuel - OMS Bruno - PAGES Christian - PORTA Annie - SOL Frédéric

Absents :

BEAUD André a donné procuration à SUELVES Sébastien

BRUZY Albert a donné procuration à ERRE Daniel

CASES Michel a donné procuration à NAVARRO Emmanuel

HOMS Christelle

RIUBRUJENT Christiane (6eme Adjoint) a donné procuration à FRIEDERICK Marie-Anne

Ordre du jour :

1. Achat du bâtiment situé rue des Cortals, sur la parcelle cadastrée AS/398
2. Modification des tarifs de location des salles communales
3. Désignation de Monsieur le Maire comme suppléant de Madame Riubrujent auprès de la SPLPM
4. Organisation du tirage au sort pour la désignation des jurés constituant la liste préparatoire pour l'année 2018
5. Lancement d'un MAPA pour la construction du bâtiment commercial
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance débute à 18H30 précise

1- Achat d'un immeuble cadastré AS 398 rue des Cortals

Monsieur le Maire expose que les immeubles de la cellera rue des Cortals appartiennent en majorité à la commune, il indique qu'il a été contacté par une des propriétaires de ce bien qui souhaite s'en dessaisir. Il serait bon, afin de pouvoir réhabiliter ce quartier, de procéder à l'acquisition de cet immeuble. Il propose de l'acheter moyennant un prix maximum de 15000€. Une des propriétaires céderait pour le même prix une maison située dans le voisinage.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à l'achat de cette propriété cadastrée AS 398.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

☛ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet achat pour un prix maximum de 15 000€, à négocier.

2- Modification des tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire expose que de nombreuses personnes de l'extérieur souhaitent louer des salles à Saint Feliu d'Avall. Le coût d'exploitation étant élevé, et les contraintes logistiques nombreuses, Monsieur le Maire propose de passer la location aux tarifs suivants pour les personnes extérieures à la commune :

	Associations communales	Associations Hors commune		Administrés Commune Elus Personnel communal			Particuliers hors commune		
		Jour-née*	WE	Jour-née*	WE	Cautiion	Journée*	WE	Cautiion
Salle Polyvalente (600 pers)	GRATUIT	800	1000	460	600	3100	3500	5000	5000 (Associations exonérées)
Salle Max Havart (160 pers)		600	800	300	400	100	2000	3000	2000
Salle du Rugby (60 pers)		400	600	230	340	800	1800	2500	2000
Salle Louis Cazals (60 pers)		400	600	230	340	800	1800	2500	2000

Monsieur Navarro trouve ce tarif élevé et précise que les bons vont payer pour les mauvais. Il lui est répondu que les gens de Saint Feliu d'Avall ne sont pas concernés, les autres tarifs sont inchangés et que la notion d'appartenance à Saint Feliu d'Avall est examinée sur des critères objectifs en prenant en compte le lien de parenté existant.

Il est précisé que des devis vont être demandés à des entreprises de nettoyage pour la remise en état des salles.

Le Conseil municipal ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

☛ **DECIDE** de modifier les tarifs de location des salles communales à compter du 01/06/2017.

3- retiré

4- Organisation du tirage au sort pour la désignation des jurés constituant la liste préparatoire pour l'année 2018

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de désigner les six jurés d'assises de la commune. Deux seront retenus par les autorités compétentes.

Le tirage au sort sur la liste électorale générale donne les résultats suivants :

Kévin AUDROIN
Frédéric BROUTIN
Marion FRIEDERICK
Céline CAZENEUVE
Laura HIERREZUELO
Clara PARRA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

☛ **VALIDE** la liste des jurés tirés au sort sur la liste électorale générale.

5- Lancement d'un MAPA pour la construction du Bâtiment commercial

Monsieur le Maire expose qu'il faut prévoir l'engagement des travaux pour l'extension du centre médical et du centre de commerces et qu'il faudra lancer un marché public. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à lancer un MAPA négocié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

☛ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au lancement d'un marché à procédure adaptée négocié pour l'ensemble de l'opération d'extension du centre médical et de commerces qui comportera : une boucherie, une supérette, un institut de beauté, un cabinet de dentiste, un cabinet d'ostéopathe ainsi qu'un cabinet d'infirmières.

6- Droit de préemption

Droit de préemption : Monsieur le maire expose que la maison de Mme Rosette Tula devrait se vendre suite au décès de cette personne. Un héritier est venu en mairie pour demander si la commune est intéressée. Sur la réponse affirmative de Monsieur le Maire, l'intéressé est reparti. Monsieur André Lamarque ayant indiqué qu'il y aurait un acheteur, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à demander au Président de Perpignan Métropole Méditerranée une délégation de droit de préemption.

L'ensemble des habitations contigu à la Poste étant propriété communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

☛ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Président de PMM de transférer le droit de préemption à la commune afin de pouvoir mettre en œuvre une unité architecturale dans cette zone du vieux village.

7. Avenant pour la reconduction du groupement d'achat d'électricité dans le cadre du SYDEEL.

Monsieur le Maire expose que le SYDEEL (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales) propose de reconduire le groupement d'achat d'électricité. La première opération avait permis d'obtenir une baisse de 7% sur les tarifs d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

☛ **DECIDE** de poursuivre sa collaboration avec le SYDEEL et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concerné.

La séance est levée à 18h55.
